Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260428-08_04_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

Le mardi vingt-huit avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU en session ordinaire.

Date de la convocation : 17/04/2026

Membres :		***Présents*** : 15
En exercice :	15	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN
Présents :	15	
Votants :	15	
Pour :	15	
Contre :	0	
Abstention :	0	***Secrétaire de Séance*** : Jean-Luc PODER
Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8		

Délibération N°: 08-04-2026

Haut-Léon Communauté – Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Madame le Maire expose à l'assemblée

En application de l'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) est instituée au sein de Haut-Léon Communauté. Cette commission, composée exclusivement de conseillers municipaux des communes membres, est chargée d'évaluer les charges transférées par les communes à l'intercommunalité et de déterminer le montant des attributions de compensation versées en contrepartie.

Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant, parmi ses membres en exercice,

Vu l'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts, relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges ;

Vu l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux transferts de compétences dans les EPCI ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Mespaul est membre de Haut-Léon Communauté,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner son représentant parmi ses membres en exercice ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, des membres présents,

DÉSIGNENT Thierry MOAL, Adjoint aux finances, en qualité de représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Haut-Léon Communauté pour la commune de Mespaul.

CHARGENT Madame le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

Ainsi fait et délibéré, le 28/04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul,

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PODER

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)